

AVIS PUBLIC

N° 2025-001

Séance extraordinaire du conseil municipal **Adoption des prévisions budgétaires 2025** **Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2027**

Suivant les dispositions de l'article 956 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, lundi le 27 janvier 2025, à compter de 19h30.

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation 2025-2027.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 6^e jour de janvier 2025.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,



Rick Tanguay